



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
16 septembre 2016
Français
Original : anglais

Quatorzième session

Nairobi

17-22 juillet 2016

**Rapport de la Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement
sur sa quatorzième session**

Tenue au Kenyatta International Convention Centre, à Nairobi, du 17 au 22 juillet 2016

GE.16-15988 (F) 290916 300916



* 1 6 1 5 9 8 8 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions prises par la Conférence	4
A. Pouvoirs des représentants à la quatorzième session de la Conférence	4
B. Des décisions aux actions : Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement	4
C. Questions diverses	4
II. Résumé du Président	4
III. Questions d'organisation et de procédure et autres questions	14
A. Ouverture de la Conférence	14
B. Élection du Président	14
C. Constitution d'organes de session.....	15
D. Élection des Vice-Présidents et du Rapporteur.....	15
E. Pouvoir des représentants à la Conférence	16
F. Adoption de l'ordre du jour	17
G. Débat général	17
H. Des décisions aux actions : Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement	17
I. Questions diverses	17
J. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.....	18
K. Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple kényans	18
L. Séance plénière de clôture	18
 Annexes	
I. Ordre du jour de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	19
II. Exposés de position.....	20
III. Liste des réunions.....	25
IV. Participation	29
V. Listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale	36
VI. Liste des documents	39

Introduction

Conformément aux résolutions 1995 (XIX), du 30 décembre 1964, et 63/204, du 28 janvier 2009, de l'Assemblée générale, la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est tenue au Kenyatta International Convention Centre, du 17 au 22 juillet 2016. Le thème principal et les thèmes subsidiaires de la Conférence ont été approuvés par le Conseil du commerce et du développement à sa soixante-deuxième session, tenue du 14 au 25 septembre 2015, de même que l'ordre du jour provisoire de la Conférence.

Également à sa soixante-deuxième session, le Conseil du commerce et du développement a constitué le Comité préparatoire de la quatorzième session de la Conférence, présidé par le Président du Conseil, M. Alberto Pedro D'Alotto (Argentine) et chargé d'examiner le texte de négociation pour la Conférence. À sa trentième session extraordinaire, tenue le 13 juin 2016, le Conseil a consigné le transfert de la présidence du Conseil du commerce et du développement à M. Alfredo Suescum (Panama), intervenu le 11 avril 2016. Également à sa trentième session extraordinaire, le Conseil a approuvé la recommandation formulée par le Comité préparatoire de transmettre à la Conférence la version du texte de négociation qu'il avait approuvée dans la matinée du 13 juin 2016, figurant dans le document TD(XIV)/PC/1/Rev.1.

Un certain nombre de réunions préalables à la Conférence ont eu lieu entre le 15 et le 17 juillet 2016, dont plusieurs réunions du Forum mondial sur les produits de base et du Forum de la société civile ; ce dernier a tenu d'autres réunions au cours de la Conférence. La cérémonie d'ouverture et la séance plénière d'ouverture de la Conférence ont eu lieu dans l'après-midi du 17 juillet (voir le chapitre I). Le Sommet des dirigeants mondiaux, auquel ont participé des directeurs d'organismes, s'est tenu le 18 juillet sur le thème « Ouvrir la voie vers l'horizon 2030 » (TD/INF.52). Huit réunions de haut niveau ont eu lieu du 18 au 21 juillet sur des sujets liés au thème principal et aux quatre thèmes subsidiaires de la Conférence (voir le chapitre II). Pendant celle-ci, 16 tables rondes ont été organisées sur des sujets se rapportant aux grandes orientations définies dans le rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la Conférence. En outre, des réunions ministérielles du Groupe des 77 et de la Chine, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, ainsi que des réunions du Forum mondial de l'investissement et du Forum de la jeunesse se sont tenues parallèlement à la Conférence. À sa séance plénière de clôture, le 22 juillet 2016, la Conférence a adopté l'Azimio de Nairobi et le Maafikiano de Nairobi¹. Au cours de la session, la Conférence a tenu neuf séances plénières, à savoir ses 287^e à 295^e séances.

¹ Le site Web de la quatorzième session de la Conférence (<http://unctad14.org>) donne accès à tous les documents relatifs à cette session, y compris le programme, la documentation et les émissions diffusées sur le Web.

I. Décisions prises par la Conférence

A. Pouvoirs des représentants à la quatorzième session de la Conférence

Résolution 179 (XIV)

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

*295^e séance plénière
22 juillet 2016*

B. Des décisions aux actions : Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement

1. À sa 295^e séance plénière (séance de clôture), le 22 juillet 2016, la Conférence a adopté l'Azimio de Nairobi et le Maafikiano de Nairobi (voir les documents TD/519/Add.1 et TD/519/Add.2, respectivement).

C. Questions diverses

2. Également à sa 295^e séance plénière (séance de clôture), le 22 juillet 2016, la Conférence a pris note des déclarations qui lui ont été transmises par le biais de réunions de groupes, comme suit : le communiqué ministériel des pays en développement sans littoral, tel qu'il figure dans le document TD/504 ; la déclaration adoptée à la réunion ministérielle des pays les moins avancés à l'occasion de la quatorzième session de la Conférence, telle qu'elle figure dans le document TD/505 ; la déclaration de la société civile à l'occasion de la quatorzième session de la Conférence, telle qu'elle figure dans le document TD/506 ; la déclaration ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine à la quatorzième session de la Conférence, telle qu'elle figure dans le document TD/507 ; et la déclaration du Forum de la jeunesse, telle qu'elle figure dans le document TD/517.

II. Résumé du Président

Des décisions aux actions : Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

3. Du 18 au 21 juillet 2016, huit réunions de haut niveau ont été tenues, sous la forme de tables rondes, sur des sujets se rapportant au thème principal et aux thèmes subsidiaires de la Conférence. Elles portaient sur les sujets suivants : a) réalisation des objectifs de développement durable – perspectives et enjeux ; b) transformation de l'économie pour une croissance durable et équitable ; c) accroissement de la résilience économique des plus vulnérables ; d) renforcement des politiques publiques pour des marchés dynamiques et équitables ; e) instauration d'un environnement mondial favorable à la prospérité pour

tous ; f) innovation, moteur du développement durable ; g) promotion de la transformation structurelle de l'Afrique ; et h) débat ministériel du Forum de la jeunesse².

Réalisation des objectifs de développement durable – perspectives et enjeux

4. Les participants aux débats ont estimé que toutes les voix devaient être entendues dans le processus décisionnel. Il était important de sensibiliser à la nécessité pour chaque citoyen de s'approprier les objectifs de développement durable et d'obtenir un appui plus large du public. Les objectifs devaient être réalisés dans le cadre d'un partenariat avec tous les acteurs, y compris les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé, les organisations de la société civile et les jeunes. Des représentants des gouvernements et du secteur privé ont fait part de leur expérience concernant la mise en œuvre de cet exigeant et ambitieux programme d'objectifs indivisibles, mondiaux et universels. Ils ont donné des exemples des diverses approches adoptées à cet égard par six pays dans quatre régions. Des partenariats étaient en cours d'établissement à tous les niveaux, dans le secteur public comme dans le secteur privé, afin de réaliser les objectifs de développement durable, car même les organisations plurinationales ne disposaient pas de ressources humaines et financières suffisantes pour répondre aux nombreuses exigences.

5. Les participants ont estimé que le système des Nations Unies devrait revoir son organisation de façon à assumer un rôle de conseil et de facilitation au lieu d'un rôle d'exécution des projets. Cela pouvait passer par des mécanismes de coordination existants comme le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives ou l'initiative sur le commerce électronique pour tous, lancée à la quatorzième session de la Conférence, qui réunirait les 15 organismes des Nations Unies faisant partie du Groupe interinstitutions ainsi que 22 groupes commerciaux et industriels à l'appui de la réalisation des objectifs.

6. Le rôle du secteur privé – en particulier de partenariats public-privé qui soient transparents, reposent sur l'égalité entre les partenaires et s'appuient sur des institutions robustes et sur l'état de droit – a été souligné et devrait aller au-delà de la responsabilité sociale des entreprises. Les plans, les politiques et les institutions devaient être conçus pour aligner les signaux du marché, les investissements, le commerce et la coopération Sud-Sud sur les objectifs de développement durable de façon à compléter l'aide publique au développement. Pour regagner la confiance des citoyens à l'égard des responsables publics et privés, et donc éviter les troubles sociaux, il importait d'élaborer des politiques qui empêchent la fraude fiscale des entreprises, utilisent le vivier de main-d'œuvre en aval de la chaîne d'approvisionnement et garantissent des salaires décents et des filets de sécurité sociale aux travailleurs. Il fallait aligner les incitations aux entreprises sur les objectifs de développement durable pour induire de nouveaux comportements économiques, respectueux des conventions internationales, des droits du travail et de la sécurité au travail. Les entreprises étaient axées sur les profits et répondaient aux incitations du marché. Ainsi, les prix devaient correspondre aux véritables coûts sociaux et environnementaux. Des politiques étaient aussi nécessaires pour remédier au décalage entre les compétences exigées par le secteur privé et les profils de compétence existants. Un autre problème majeur résidait dans la contradiction entre les perspectives à long terme et les perspectives à court terme des gouvernements et des décideurs du secteur privé. Le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation en tant que moyen d'exécution transversal était également essentiel.

² Des résumés complets des réunions de haut niveau ont été publiés sous les cotes TD/508, TD/509, TD/511, TD/512, TD/514, TD/515, TD/516 et TD/518.

7. Les participants ont demandé à la CNUCED : a) de contribuer à incorporer les conventions internationales dans les accords commerciaux ; b) de veiller à ce que les blocs commerciaux ne fassent pas obstacle à l'accès aux marchés des pays non membres ; c) de mobiliser des ressources à l'appui des cibles 17.10, 17.11 et 17.12 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans les pays les moins avancés ; et d) de coopérer avec d'autres organisations pour assurer le renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement, afin de remédier aux obstacles et de permettre au secteur privé de prospérer.

Transformation de l'économie pour une croissance durable et équitable

8. Les orateurs et les intervenants ont identifié la responsabilité des gouvernements et du secteur privé ainsi que la cohésion sociale parmi les conditions à remplir pour une véritable transformation économique. Il incombait aux gouvernements de créer un environnement économique favorable à la croissance. La bonne gouvernance et l'état de droit étaient des conditions préalables à une industrialisation réussie et à la création d'emplois à forte valeur ajoutée. Des régimes fiscaux plus efficaces étaient indispensables pour mobiliser les ressources intérieures. Il était important d'encourager les investisseurs internationaux à adopter un comportement économique responsable, notamment à payer des impôts et à contribuer aux perspectives de développement économique à long terme dans les pays d'accueil. La cohésion sociale et notamment des relations bien structurées et institutionnalisées entre partenaires sociaux étaient aussi des conditions importantes à remplir pour attirer des investissements qui contribuent à la transformation économique.

9. Les participants s'accordaient à penser que les gouvernements ne pouvaient mobiliser à eux seuls les ressources nécessaires à une transformation de l'économie réussie et durable qui serait conforme aux objectifs de développement durable ; le secteur privé jouait un rôle indispensable dans le financement du développement durable. De nombreux pays ayant mis en place des mécanismes de promotion de l'investissement, les participants ont invité la CNUCED à soutenir les pays en développement qui s'efforcent d'établir des organismes dotés des compétences et de l'autorité leur permettant de promouvoir et de faciliter l'investissement. La CNUCED pourrait apporter son aide pour favoriser l'investissement, par exemple par le biais de son train de mesures sur la facilitation de l'investissement, surtout dans les pays les moins avancés et dans les pays récemment sortis de la catégorie des pays les moins avancés. Le cadre directif international de l'investissement était aussi une condition générale importante pour promouvoir l'investissement productif à l'appui de la transformation de l'économie.

10. Les orateurs sont convenus dans l'ensemble que la CNUCED devrait continuer d'aider les pays en développement à monter en gamme dans les chaînes de valeur mondiales. La principale transformation économique dont les pays en développement avaient besoin consistait à produire et à exporter moins de produits de base au profit d'activités à plus forte valeur ajoutée de la chaîne de valeur, activités qui permettaient de dégager davantage de revenus. La CNUCED devrait aussi continuer de conseiller les décideurs et d'aider les gouvernements et le secteur privé à établir des liens entre l'économie nationale et les chaînes de valeur mondiales des entreprises multinationales.

11. Les participants ont estimé que la CNUCED devrait promouvoir les retombées technologiques positives qui pourraient provenir de la production et des investissements internationaux, tout en veillant à ce que la contribution que la diffusion de la technologie, des compétences techniques et du savoir-faire apporte au développement soit maximale. L'innovation, dans un premier temps, pourrait jouer un rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable en permettant de produire et d'exploiter de meilleures données. Le libre accès aux données était important pour rendre les besoins plus visibles et pour recenser les possibilités qui s'offraient.

12. Les participants ont débattu de la manière dont la CNUCED devrait continuer de soutenir l'entrepreneuriat et de stimuler la mobilisation des ressources aux fins du développement des entreprises et de la diversification économique, car le développement des entreprises locales jouait un rôle clef dans l'essor d'un secteur privé dynamique et en tant que facteur de croissance et de création d'emplois. L'établissement de cadres directifs propices à l'entrepreneuriat et la fourniture d'une assistance en matière de facilitation du commerce devaient être des priorités ; un appui pouvait notamment être apporté pour promouvoir un meilleur accès des nouvelles entreprises aux moyens de financement et l'établissement de relations. Une collaboration avec les établissements éducatifs permettrait à ceux-ci de mieux répondre aux besoins du secteur privé et d'améliorer l'enseignement de la technologie, l'accent étant mis sur les débouchés commerciaux. Le fait de faciliter l'inscription des entreprises au registre du commerce et d'autres aspects de la gouvernance électronique contribuaient grandement au développement et à la croissance des entreprises. La CNUCED pouvait aussi adapter ses cadres directifs, instruments et modalités d'appui afin d'accroître et de renforcer la participation des femmes, des jeunes et des personnes appartenant à d'autres groupes économiquement marginalisés ; elle pouvait également promouvoir le développement d'entreprises vertes.

13. Certains participants ont invité la CNUCED à étudier comment mieux exploiter les partenariats public-privé pour définir des priorités visant à créer un environnement plus propice aux entreprises et à l'investissement et à financer conjointement des projets cruciaux pour un développement économique durable par le biais de mécanismes de financement mixte. Les participants s'accordaient à penser que la solidarité, la coopération et la coordination internationales étaient nécessaires pour que les politiques visant à renforcer les capacités productives contribuent davantage au développement.

Accroissement de la résilience économique des plus vulnérables

14. Une réunion-débat de haut niveau, à laquelle ont participé des ministres, des directeurs d'organismes ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile, notamment des universitaires, a été consacrée aux causes premières des vulnérabilités sociales, économiques et environnementales ainsi qu'à l'importance d'accroître la résilience économique pour remédier aux problèmes qui y sont associés. Les participants ont examiné les facteurs responsables de la vulnérabilité économique accrue, la manière dont les pays pouvaient accroître leur résilience face aux chocs pour atteindre les objectifs de développement durable, la façon dont les pays en développement pouvaient favoriser la prise en compte des questions de genre et réduire les inégalités dans un environnement mondial qui se détériore rapidement, les outils et les instruments dont une économie vulnérable dispose pour réduire les risques de catastrophe, et les liens entre le maintien de la paix et de la sécurité et l'accroissement de la résilience.

15. Les participants ont pris note d'une série de facteurs importants donnant lieu à des risques, à des incertitudes et à des vulnérabilités qui étaient tout autant responsables des chocs exogènes, des incertitudes et des vulnérabilités qui touchaient l'économie mondiale et les pays. La récente crise économique et financière, par exemple, avait accru la vulnérabilité des pays en développement aux chocs exogènes. Elle avait aussi illustré le rôle positif que la politique macroéconomique pouvait jouer, à la fois pour faire face à ces chocs et pour créer les conditions d'une croissance économique résiliente, vigoureuse et soutenue. S'il n'existait pas de cadre ou de modèle unique valable pour tous les pays ou toutes les communautés qui permette de remédier aux vulnérabilités et d'accroître la résilience économique, des orientations et des mesures générales pouvaient tout de même être adoptées, notamment : a) répondre à la nécessité de mettre en place de meilleurs filets de protection sociale pour protéger les groupes les plus vulnérables de la société tels que les femmes et les enfants ; b) appliquer des politiques et des stratégies judicieuses aux fins d'une croissance économique équitable et générale ; c) développer les capacités productives

et favoriser la transformation structurelle de l'économie par le biais de l'industrialisation, notamment de la diversification de l'économie et de la création de valeur ajoutée ; d) concevoir des systèmes et des mécanismes destinés à atténuer le contrecoup des chocs sur les pauvres, qu'ils appartiennent ou non à des communautés, en privilégiant les communautés d'agriculteurs ; e) améliorer constamment la productivité agricole, développer en permanence les services ruraux non agricoles et faire face aux incidences des changements climatiques ; f) renforcer le rôle du secteur privé dans le développement, en mettant particulièrement l'accent sur les petites et moyennes entreprises ; g) créer des emplois décents, en particulier pour les jeunes ; h) améliorer la cohérence entre les règles et régimes internationaux dans les domaines du commerce, de l'investissement et du financement d'une part, et les politiques et stratégies nationales de l'autre, et renforcer la mobilisation des ressources intérieures.

16. Pour remédier aux causes premières de la vulnérabilité, il était aussi essentiel de lutter contre les inégalités entre les sexes, de donner des chances à tous en s'attaquant aux inégalités de revenus, d'améliorer l'accès au crédit et à des services sociaux tels que la santé, l'assainissement et l'éducation, et de développer les infrastructures matérielles et technologiques. Les institutions nationales et sociales qui répondaient aux besoins des pauvres jouaient un rôle tout aussi essentiel dans la réduction de la vulnérabilité économique, environnementale et sociale. Les pays n'avaient pas tous la même capacité d'atténuer l'aggravation et la généralisation des répercussions des chocs. Cela dépendait en effet du degré de résilience économique globale, des ressources humaines et des capacités institutionnelles, ainsi que des politiques et stratégies poursuivies pour atteindre ces objectifs.

17. Les mesures internationales d'appui telles que l'accès aux marchés ; l'aide publique au développement ; l'augmentation des flux d'investissement, notamment de l'investissement étranger direct ; ainsi que l'assistance technique et le transfert de technologie devaient contribuer à l'accroissement de la résilience économique des pays et des communautés des pays en développement. Les intervenants ont encouragé les gouvernements des pays en développement à concevoir, en partenariat avec le secteur privé et la société civile, des mécanismes, politiques et stratégies qui tenaient compte des vulnérabilités socioéconomiques et environnementales de leurs citoyens, tels que des réformes institutionnelles visant à promouvoir une croissance économique favorable aux pauvres, à mobiliser les ressources intérieures, à réduire les flux financiers illicites et à renforcer la responsabilité en matière de gouvernance et de gestion économiques.

Renforcement des politiques publiques pour des marchés dynamiques et équitables

18. Cette réunion, organisée par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, était consacrée au rôle joué par l'État et par le marché et aux facteurs indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Secrétaire général adjoint a noté que l'on faisait peu confiance à l'action des marchés aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés.

19. Le premier intervenant a souligné qu'il importait d'utiliser de manière efficace les ressources au profit de la population. L'équité, en particulier l'ouverture financière, était essentielle. Le renforcement du pouvoir des consommateurs et l'accroissement de la concurrence pouvaient permettre d'obtenir une meilleure qualité et de meilleurs prix. En Égypte, les consommateurs bénéficiaient d'un plus grand choix en ayant accès à un éventail de biens susceptibles de répondre à leurs besoins. Les producteurs, les fournisseurs, les grossistes et les détaillants étaient en relation grâce aux technologies de l'information.

20. Un autre intervenant a souligné l'importance que revêtaient les stratégies de développement, les politiques inclusives destinées à mettre fin à la pauvreté et l'investissement dans les infrastructures pour stimuler le développement économique.

En Inde, par exemple, la mise en œuvre de mesures telles que la facilitation du commerce, la simplification des procédures relatives aux services, le développement des compétences et l'ouverture financière, soutenus par une législation appropriée, avait permis d'améliorer l'environnement économique. Un troisième intervenant a expliqué comment les gouvernements et le secteur privé pouvaient œuvrer ensemble au développement durable. Le Portugal, par exemple, avait mis en place des mesures qui permettaient aux petites et moyennes entreprises de se développer et qui visaient à accroître l'efficacité de la consommation d'énergie dans l'industrie.

21. Un autre intervenant a fait observer que le Consensus de Washington préconisait la libéralisation du commerce et laissait le reste aux marchés, alors que le Consensus de Genève soutenait que le libre-échange ne pouvait fonctionner que si des conditions précises étaient remplies et définissait ces conditions, notamment un régime commercial international équitable et des politiques nationales appropriées. Évoquant les activités de la CNUCED dans le domaine de la politique de la concurrence, il a estimé que l'absence de critères de référence internationaux adaptés était une lacune. L'intégration régionale était la voie à suivre, surtout pour les pays africains, afin d'élargir les marchés au-delà des frontières nationales et de tirer parti des économies d'échelle.

22. Un autre intervenant a jugé important que les secteurs public et privé collaborent et dialoguent et que les politiques publiques soient cohérentes afin de favoriser l'investissement dans les chaînes de valeur locales et de contribuer à un développement socioéconomique local durable. L'accès aux intrants et l'ouverture financière aux agriculteurs étaient des mesures essentielles pour parvenir à un développement équitable. Il était important que les producteurs et les communautés locales partagent des valeurs communes pour combler les lacunes des chaînes de valeur. L'intervenant a donné un exemple de la manière dont une société travaillant en Éthiopie et au Kenya avait appliqué cette approche avec succès.

23. La dernière intervenante a souligné la nécessité de renforcer le pouvoir des consommateurs et de les protéger afin de rendre les marchés dynamiques et équitables. L'Assemblée générale avait, en décembre 2015, adopté le texte révisé des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, principes qui visent à faire en sorte que les marchés soient équitables et profitent aux consommateurs ; il restait maintenant à les appliquer. Un groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur, créé en collaboration avec la communauté internationale, devrait servir de cadre à la coopération des organismes de défense des consommateurs et des organisations de la société civile et à l'échange de données d'expérience.

24. Les intervenants ont constaté la nécessité d'établir une corrélation fonctionnelle entre les règles commerciales internationales et les besoins de développement propres aux pays les moins avancés, et ont donné des exemples de mesures adoptées en Fédération de Russie, telles que l'aide à l'exportation, les zones économiques spéciales et les déductions fiscales, pour promouvoir la compétitivité des petites et moyennes entreprises et leur intégration dans des chaînes de valeur mondiales. Les intervenants ont souligné la marge d'action ménagée aux pays les moins avancés dans le système commercial international, afin de mettre en place un régime commercial qui favorise la production locale, et l'Initiative Aide au commerce, dont la CNUCED était un acteur essentiel, qui leur permettait d'accroître leurs capacités de commercer.

Instauration d'un environnement mondial favorable à la prospérité pour tous

25. La réunion a montré combien il importait de restructurer l'architecture économique internationale et de redynamiser le multilatéralisme pour que la communauté internationale puisse atteindre les objectifs de développement durable. Le Secrétaire général adjoint de

la CNUCED a constaté que l'économie mondiale était mal en point et que le produit intérieur brut n'avait pas pleinement renoué avec la croissance, se ressentant encore des effets de la crise financière mondiale de 2008-2009. Le commerce international avait aussi connu sa période de plus faible progression de l'époque contemporaine. Les nouveaux objectifs de développement ambitieux adoptés par la communauté internationale ne pourraient être atteints que dans un environnement international propice, c'est-à-dire solide et dynamique.

26. Les intervenants sont convenus que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 était porteur d'espoir et avait été établi dans le but d'influer sur l'humanité tout entière. Si l'être humain devait l'emporter sur le marché, il faudrait inverser la tendance actuelle qui conduisait à l'exclusion économique et sociale – tâche qui serait loin d'être aisée. Les objectifs de développement durable donnaient la possibilité d'œuvrer ensemble, aux niveaux multilatéral, national et local, à un partenariat mondial, afin d'assurer à tous prospérité et dignité. Cependant, selon plusieurs intervenants, le contexte mondial actuel n'était pas propice à la réalisation des objectifs de développement durable. L'économie mondiale marquait de nouveau le pas, notamment dans de nombreux pays en développement. Le taux de chômage était en hausse, et 200 millions de personnes étaient actuellement sans emploi dans le monde. Pour inverser la tendance et relancer la croissance, une action collective s'imposait.

27. La fin du « supercycle » des prix internationaux des produits de base avait sérieusement compromis les perspectives de croissance de bon nombre de pays en développement, les contraignant à diversifier leur structure de production et à s'industrialiser. Compte tenu de la diversité des besoins et des expériences des pays en développement, la même solution ne pouvait être appliquée à tous. En outre, la demande mondiale ne pouvait être stimulée que par une coordination multilatérale.

28. Plusieurs intervenants ont souligné que les pays en développement avaient besoin d'une certaine latitude pour se livrer à des expériences et trouver des solutions à leurs problèmes. Pourtant, l'architecture économique mondiale imposait de nombreuses contraintes à ces pays et les privait de moyens d'action essentiels. Il suffisait, pour s'en convaincre, de considérer les politiques macroéconomiques et les politiques relatives au commerce, à l'investissement, aux droits de propriété intellectuelle, à l'innovation et aux autres domaines connexes.

29. Un intervenant a indiqué que le financement du développement était une composante essentielle du nouveau programme international de développement. La mobilisation des ressources intérieures jouait un rôle tout aussi capital pour le développement que l'investissement étranger direct, les envois de fonds et l'aide publique au développement. La CNUCED devrait être expressément chargée de travailler sur les problèmes liés à la fraude et à l'évasion fiscales ainsi qu'aux flux financiers illicites, qui ôtaient aux pays en développement les ressources dont ils avaient besoin pour atteindre leurs objectifs de développement.

30. La plupart des intervenants ont reconnu que le monde avait changé – des progrès ayant été accomplis dans de nombreux pays en développement ces quinze dernières années – et qu'une nouvelle architecture économique mondiale était nécessaire. Celle-ci ne pourrait voir le jour que grâce au multilatéralisme, lui-même à la recherche d'un nouveau souffle. Les problèmes mondiaux appelaient des solutions mondiales.

31. Un représentant du Forum de la jeunesse a dit que les jeunes, en tant qu'« héritiers de la planète », voulaient non seulement être entendus, mais aussi prendre part à la prise des décisions qui auraient des effets sur leur avenir. Il convenait donc de ne pas sous-estimer ou négliger leur rôle.

32. Des représentants d'organisations de la société civile ont dit que la CNUCED devrait mesurer les effets des accords de commerce et d'investissement multilatéraux, plurilatéraux et bilatéraux sur les pays en développement, y compris sur ceux qui n'étaient pas signataires de ces accords.

L'innovation, moteur du développement durable

33. La réunion de haut niveau a rassemblé des ministres, des dirigeants d'entreprise et des représentants de haut niveau de la communauté du développement, qui ont débattu des politiques à adopter afin d'exploiter pleinement les possibilités offertes par la science, la technologie et l'innovation pour réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Vu la vitesse et l'ampleur de l'évolution technologique, plusieurs intervenants ont estimé qu'il était urgent de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de l'ensemble des pays et des communautés, pour le bien de tous. Un participant a fait observer que l'innovation était un outil au service du développement et ne constituait pas une fin en soi.

34. Un intervenant a relevé que la promotion d'écosystèmes novateurs par l'action publique exigeait que certaines conditions soient réunies et que certaines fondations soient établies et que cela demandait du temps et la participation de différents acteurs et secteurs. Un autre intervenant a souligné combien il était important de coordonner les politiques en matière d'innovation, de commerce et d'investissement et les autres politiques macroéconomiques pour parvenir à un développement équitable et durable.

35. Un participant a dit que les gouvernements pouvaient stimuler l'innovation en jouant le rôle de catalyseur, de prestataire de services, d'investisseur et de relais entre les parties prenantes. Un intervenant a fait observer que les gouvernements pourraient envisager de soutenir les écosystèmes d'innovation locaux et municipaux, où l'essentiel de l'innovation se faisait, lors de l'élaboration des politiques.

36. Les intervenants et les participants ont réaffirmé la nécessité d'agir, aux niveaux national et international, pour établir les politiques voulues et des pôles d'innovation afin de doper la productivité, de créer des emplois et de libérer l'entrepreneuriat. De l'avis général, les technologies numériques allaient de plus en plus transformer et façonner le monde, et notamment les marchés et les secteurs public et privé, et il était essentiel de mobiliser davantage de ressources pour créer des produits et des services nouveaux et innovants qui contribuent au développement durable. Plusieurs participants ont signalé que les gouvernements pourraient appuyer les activités d'innovation par le biais d'une réglementation favorable, de mesures de soutien aux microentreprises et aux jeunes entreprises (financement, espaces de travail partagés ou avantages fiscaux, par exemple) et de l'attribution de marchés publics en tant qu'instrument agissant sur la demande, afin de favoriser la création de nouvelles entreprises.

37. Des participants ont souligné le rôle du secteur privé dans l'appui à l'innovation et aux jeunes entreprises. Des intervenants ont mis en garde contre le fait que si les nouvelles technologies telles que l'impression en trois dimensions, l'informatique quantique, les drones et l'automatisation offraient certes de nombreux avantages, il serait peut-être plus difficile de parvenir à un développement durable universel et à la prospérité partagée dès lors que leur utilisation se généraliserait. Un intervenant a fait observer que le progrès technique n'était pas sans incidence et favorisait soit le capital, soit le travail. Par conséquent, pour de nombreux pays, le principal problème consistait à déterminer comment exploiter pleinement les bénéfices de la science, de la technologie et de l'innovation dans le domaine du développement durable et comment les communautés mondiales pouvaient y parvenir en créant des partenariats.

38. Les participants ont souligné qu'il existait un certain nombre de solutions pour réaliser les objectifs de développement durable relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation ; il convenait de se fonder sur des observations factuelles pour repérer les options les plus prometteuses et en évaluer le potentiel. Certains participants ont parlé des possibilités offertes par la collaboration Nord-Sud et Sud-Sud entre chercheurs. Les participants se sont aussi largement accordés sur le rôle joué par les organisations et les institutions internationales, telles que l'ONU, dans la promotion de l'innovation et du progrès technique en faveur d'un développement équitable et durable. Plusieurs intervenants ont souligné le rôle non négligeable que jouait l'Organisation des Nations Unies pour faciliter le transfert de technologie par le biais des partenariats et de l'application des technologies modernes de l'information et de la communication ainsi que la contribution importante de la Commission de la science et de la technique au service du développement, du Mécanisme de facilitation des technologies et de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

39. Les jeunes scientifiques jouaient un rôle important et avaient besoin de mesures de soutien, notamment dans les domaines de la recherche, de la mobilisation de ressources et du mentorat. Certains participants ont demandé aux gouvernements et aux milieux universitaires de collaborer étroitement avec les jeunes innovateurs afin que leurs innovations correspondent aux besoins du développement durable.

Promotion de la transformation structurelle de l'Afrique

40. Dans ses déclarations liminaires, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait observer que depuis 2002, l'Afrique avait régulièrement enregistré une croissance impressionnante du produit intérieur brut, notamment un taux à deux chiffres dans certains pays. De bonnes politiques macroéconomiques et la stabilité politique étaient au cœur de la « montée de l'Afrique ». Les analyses montrent toutefois que la croissance pouvait être davantage imputée à la consommation intérieure qu'à l'investissement ou aux exportations d'articles manufacturés, ce qui expliquait en partie la croissance rapide du secteur des services, lequel comptait pour près de moitié dans la production du continent. L'abandon progressif des activités agricoles au profit des services non échangeables, sans améliorer la productivité par le biais de l'industrialisation, du progrès technique et de la création d'emplois formels, n'avait pas favorisé le type de transformation structurelle dont l'Afrique avait un besoin urgent.

41. Les intervenants ont souligné l'importance que revêtait l'application de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui impliquait une vision et une mission pour l'Afrique et, en tant que tel, était un moteur essentiel de l'intégration régionale. Les participants ont fait observer que les pays africains avaient bien collaboré, adoptant une position commune à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en 2012, à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au sujet de l'initiative sur le financement du développement. Le cadre de coopération existant entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine comprenait un programme de renforcement des capacités pour l'Afrique devant démarrer en 2017 et renforcer les synergies entre l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

42. Les participants sont convenus que l'Afrique devait choisir des technologies adaptées à sa propre production et réaliser les investissements nécessaires pour stimuler l'innovation, surtout dans le secteur agricole. L'agriculture et l'industrialisation de l'Afrique ne s'excluaient pas. En outre, les femmes avaient un rôle important à jouer.

43. La dépendance à l'égard des produits de base devait être réduite grâce à une action en faveur de la diversification de l'économie. Les participants ont félicité la CNUCED d'avoir établi un lien entre la transformation structurelle et l'intégration commerciale

régionale, car cette dernière pouvait contribuer à accélérer la première et l'essentiel du commerce africain était Nord-Sud. La part du commerce intrarégional n'était que de 13 %. Les participants ont demandé aux dirigeants africains de soutenir, au moyen de ressources appropriées, le doublement du commerce intra-africain en l'espace d'une génération.

44. Au cours de la réunion, un consensus s'est dégagé sur les principaux points suivants : a) l'Afrique devait ouvrir les marchés de capitaux et en particulier les marchés de biens et les marchés du travail, et la liberté de circulation contribuerait à stimuler la productivité et la croissance sur le continent ; b) le commerce revêtait une grande importance, notamment la zone de libre-échange continentale destinée à stimuler le commerce intrarégional ; c) il fallait remédier à la corruption, et les appareils judiciaires africains devaient jouer un rôle clef dans le développement de l'Afrique en luttant contre celle-ci, ce qui aurait des incidences importantes sur le commerce, sur la confiance des investisseurs dans le continent et sur la garantie des droits de propriété ; d) la Banque africaine de développement, les gouvernements et l'Union africaine devaient favoriser la transformation structurelle en stimulant l'investissement dans les infrastructures d'approvisionnement en énergie et en électricité ; et e) les gouvernements africains devaient favoriser l'innovation technologique et la mécanisation dans le secteur agricole, afin d'accroître la compétitivité du secteur et, notamment, d'élever le revenu des communautés rurales, où la pauvreté était la plus enracinée.

45. L'Afrique s'était fixé un ambitieux programme d'intégration commerciale. Grâce à une zone de libre-échange continentale, elle pourrait supprimer les obstacles tarifaires et rationaliser les réglementations à l'appui d'un marché intégré. D'après la plupart des intervenants, il pourrait en résulter des possibilités sans précédent de développer les marchés agricoles, d'élargir la base du secteur manufacturier et de tirer parti de l'essor du marché des services en Afrique.

Forum de la jeunesse : débat ministériel

46. La CNUCED a tenu pour la première fois un Forum de la jeunesse. Consacré au thème « Façonner le monde que nous voulons », ce forum a réuni plus de 250 étudiants et jeunes diplômés de 18 à 30 ans venus de plus de 70 pays.

47. Les participants ci-après sont intervenus : la Ministre néerlandaise du commerce extérieur et de la coopération pour le développement ; la Ministre kényane de la fonction publique, de la jeunesse et des affaires féminines ; le Président-Directeur général de Safaricom ; et l'Envoyé du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse. Le débat a été animé par la militante kényane et Directrice des investissements de l'Initiative en faveur de la gouvernance et de la participation des citoyens en Afrique du Réseau Omidyar.

48. L'animatrice a invité les intéressés à présenter la déclaration du Forum de la jeunesse, qu'ils avaient élaborée au cours des mois écoulés dans le cadre de consultations en ligne et de réunions en personne. Cette déclaration, qui faisait étroitement écho au Programme de développement durable à l'horizon 2030, portait sur l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci, les emplois décents, le chômage des jeunes et la responsabilité de l'État.

49. Prenant ensuite la parole, le Secrétaire général de la CNUCED a dit que les jeunes devaient avoir la possibilité de devenir les futurs champions du multilatéralisme. Sur le plan institutionnel, la CNUCED s'employait à « passer des paroles aux actes » en matière d'intégration, car les décideurs d'aujourd'hui ne seraient pas là en 2030 pour rendre des comptes. Il s'agissait par conséquent d'associer au débat la génération qui serait aux commandes en 2030.

50. La Ministre néerlandaise du commerce extérieur et de la coopération pour le développement estimait que la CNUCED montrait la voie en échangeant avec les jeunes ; elle a évoqué les difficultés auxquelles ceux-ci faisaient face, telles que le chômage, et le

rôle essentiel que jouait l'éducation dans le savoir acquis par les jeunes par rapport aux connaissances et aux compétences qu'ils étaient censés posséder à leur entrée sur le marché du travail.

51. La Ministre kényane de la fonction publique, de la jeunesse et des affaires féminines a relevé le caractère universel des problèmes qui se posaient aux jeunes. L'Union africaine avait proclamé 2017 Année de la jeunesse. Les jeunes devraient faire connaître leurs besoins, et il faudrait leur faire une plus large place en créant des mécanismes de suivi des bonnes pratiques auxquels ils puissent prendre une part active. L'accès aux marchés dépassant les frontières, l'Organisation des Nations Unies constituait le cadre approprié pour les discussions se rapportant aux jeunes.

52. Le Président-Directeur général de Safaricom a parlé de la dette et de la nécessité pour les jeunes d'obliger les pouvoirs publics et les entreprises privées à répondre de leurs actes afin de ne pas avoir à supporter des dettes futures excessives. Il a fait observer qu'en matière de dette, les tendances actuelles étaient défavorables. Il a conseillé aux jeunes de veiller à n'exclure personne et de ne pas oublier les habitants des zones rurales, citant l'exemple des jeunes Kényans qui n'avaient pas pu participer au Forum.

53. Selon l'Envoyé du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse, il fallait passer de l'idée de créer davantage d'emplois à celle de créer des emplois décents et de libérer le potentiel des jeunes. Il a abordé la question de la stagnation des salaires, du chômage et de la destruction des emplois. Il a aussi parlé de la disparition prématurée d'une forte proportion de petites et moyennes entreprises africaines de création récente et de la nécessité d'offrir des services de mentorat et de formation à cette catégorie d'entreprises.

54. La Ministre kényane des affaires étrangères, en sa qualité de Présidente de la quatorzième session de la Conférence, a répondu favorablement à la demande que les jeunes lui ont faite de défendre leur message et d'œuvrer en étroite collaboration avec eux. La déclaration du Forum de la jeunesse serait considérée comme faisant partie de la quatorzième session de la Conférence. La Ministre a formé le vœu que les jeunes conservent la passion, l'esprit d'engagement et l'énergie qui les habitaient, faisant observer qu'ils représentaient non seulement le présent, mais aussi l'avenir.

III. Questions d'organisation et de procédure et autres questions

A. Ouverture de la Conférence

(Point 1 de l'ordre du jour)

55. La cérémonie inaugurale de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a eu lieu le 17 juillet 2016 au Kenyatta International Convention Centre, à Nairobi. Les déclarations liminaires ont été prononcées par M. Mukhisa Kituyi, Secrétaire général de la CNUCED ; M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ; M. Edward Kiwanuka Ssekandi, Vice-Président de l'Ouganda ; et M. Uhuru Kenyatta, Président du Kenya.

B. Élection du Président

(Point 2 de l'ordre du jour)

56. À sa 287^e séance plénière (séance d'ouverture), le 17 juillet 2016, la Conférence a élu par acclamation aux fonctions de présidente M^{me} Amina Mohamed, Ministre des affaires étrangères du Kenya, dont le nom avait été proposé par M. Hamad Bin Abdulaziz Al-Kawari, Ministre de la culture, des arts et du patrimoine du Qatar, qui a fait observer

qu'en tant que Président de la treizième session de la Conférence en 2012, il avait l'honneur de proposer la candidature d'une représentante du pays hôte de la quatorzième session de la Conférence.

C. Constitution d'organes de session

(Point 3 de l'ordre du jour)

57. À la même séance, la Conférence a décidé de constituer un comité plénier chargé d'examiner la question de fond qui lui serait renvoyée par la plénière (point 8 de l'ordre du jour) et d'en rendre compte. Il a été rappelé que, conformément à l'article 63 du Règlement intérieur, le Comité plénier établirait des groupes de rédaction, selon que de besoin, pour s'acquitter de sa tâche.

D. Élection des Vice-Présidents et du Rapporteur

(Point 4 de l'ordre du jour)

58. À sa 287^e séance plénière (séance d'ouverture), la Conférence a décidé que son bureau se composerait de 35 membres, y compris le Président, les Vice-Présidents, le Président du Comité plénier et le Rapporteur de la Conférence. Elle a en outre décidé que la composition du Bureau devrait témoigner d'une répartition géographique équitable, à savoir six membres pour l'Afrique, sept pour l'Asie, six pour l'Amérique latine et les Caraïbes, six pour le Groupe B, quatre pour le Groupe D, et un pour la Chine. À la même séance et à la 295^e séance plénière (séance de clôture), elle a déclaré élus les membres ci-après :

Président du Comité plénier :

M. Alfredo Suescum Panama

Vice-Présidents :

M ^{me} Dorothea Schutz	Allemagne
M. Héctor M. Cima	Argentine
M. Tofail Ahmed	Bangladesh
M ^{me} Tamara Kharushun	Bélarus
M. Delphin O. Koudande	Bénin
M. Héctor Casanueva	Chili
M. Shouwen Wang	Chine
M. Euloge Landry Kolelas	Congo
M. Amr Ramadan	Égypte
M ^{me} Carmen Elena Castillo	El Salvador
M. Alberto Sanz	Espagne
M. Jüri Seilenthal	Estonie
M. Kurt Tong	États-Unis d'Amérique
M. Yaekob Yalla	Éthiopie
M. Stanislav Voskresenkiy	Fédération de Russie
M. Faiyaz Siddiq Koya	Fidji

M ^{me} Paivi Kairamo	Finlande
M. Eduardo Sperisen-Yurt	Guatemala
M ^{me} Rita Teaotia	Inde
M. Michael Tene	Indonésie
M. Ryosuke Kuwana	Japon
M. Raimundas Karoblis	Lituanie
M ^{me} Maureen Hinda	Namibie
M. Aminu Aliyu Bisalla	Nigéria
M. Khurram Dastgir Khan	Pakistan
M. Gerald Pajuelo Ponce	Pérou
M ^{me} Cecilia Rebong	Philippines
M. Mohammad Reza Nematzadeh	République islamique d'Iran
M. Mark Matthews	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
M ^{me} Cecilia Ekholm	Suède
M. Raymund Furrer	Suisse
M ^{me} Victoria Francolino	Uruguay

Rapporteur :

M. David Usher	Canada
----------------	--------

59. Conformément à l'usage, la Conférence a décidé que les coordonnateurs des groupes régionaux et les présidents des organes subsidiaires seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

E. Pouvoir des représentants à la Conférence

(Point 5 de l'ordre du jour)

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

60. Également à sa séance plénière d'ouverture, et conformément à l'article 14 du Règlement intérieur, la Conférence a constitué une commission de vérification des pouvoirs, composée de neuf membres. Conformément à l'usage, la Commission devait être composée de représentants des neuf États désignés par l'Assemblée générale pour constituer la Commission de vérification des pouvoirs à sa dernière session (la soixante-dixième). La composition de la Commission de vérification des pouvoirs a donc été établie comme suit : Afrique du Sud, Argentine, Autriche, Barbade, Chine, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Kazakhstan.

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

61. À sa 295^e séance plénière (séance de clôture), le 22 juillet 2016, la Conférence a approuvé le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et le projet de résolution y figurant, publiés sous la cote TD/510 (voir le chapitre I ci-dessus).

F. Adoption de l'ordre du jour

(Point 6 de l'ordre du jour)

62. À sa séance plénière d'ouverture, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatorzième session, publié sous la cote TD/501 (voir l'annexe I).

G. Débat général

(Point 7 de l'ordre du jour)

63. Au cours du débat général, de la 288^e à la 294^e séances plénières, des déclarations ont été faites par 95 États Membres, l'État de Palestine, quatre fonds, programmes, institutions spécialisées et bureaux des Nations Unies, quatre organisations intergouvernementales, quatre groupes régionaux, un autre groupe et une organisation non gouvernementale, ou en leur nom. Les déclarations et les enregistrements vidéo archivés du débat général peuvent être consultés à l'adresse <http://unctad14.org>.

H. Des décisions aux actions : Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

Comité plénier

64. Le Comité plénier a tenu deux séances plénières officielles et plusieurs séances informelles pour mener à bien les négociations visées au point 8 de l'ordre du jour. Le Président du Comité plénier, faisant rapport à la séance plénière de clôture de la Conférence, a déclaré que le Comité était parvenu à un consensus sur le texte négocié et l'avait approuvé à sa seconde séance plénière officielle. Il a donc recommandé que le projet du Maafikiano de Nairobi soit soumis à la Conférence en séance plénière pour adoption officielle.

I. Questions diverses

(Point 9 de l'ordre du jour)

a) Examen périodique, par la Conférence, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

65. À sa 295^e séance plénière (séance de clôture), le 22 juillet 2016, la Conférence a approuvé les listes d'États figurant dans le document TD/B/INF.235 (voir l'annexe V).

b) Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence

66. À la séance plénière de clôture, la Conférence a pris note du rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence, publié sous la cote TD/503.

c) Incidences financières des décisions de la Conférence

67. À la même séance, le Chef du Service de la gestion des ressources de la CNUCED a déclaré que les activités résultant de l'adoption du Maafikiano de Nairobi pourraient être financées au moyen des ressources approuvées par l'Assemblée générale au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

J. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale

(Point 10 de l'ordre du jour)

68. Également à sa 295^e séance plénière (séance de clôture), la Conférence a adopté son rapport à l'Assemblée générale, étant entendu que la version finale du rapport serait établie sous l'autorité du Rapporteur, en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture. L'Azimio de Nairobi et le Maafikiano de Nairobi sont publiés en tant qu'additifs (TD/519/Add.1 et TD/519/Add.2, respectivement) au présent rapport et en font partie intégrante.

K. Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple kényans

69. À la séance plénière de clôture, la Conférence a adopté par acclamation une expression de gratitude au Gouvernement et au peuple kényans – document TD/513.

L. Séance plénière de clôture

70. À la 295^e séance plénière (séance de clôture), certaines délégations ont exprimé leur satisfaction en ce qui concernait la Conférence. D'autres délégations ont présenté des exposés de position (voir l'annexe II).

Annexe I

Ordre du jour de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président.
3. Constitution d'organes de session.
4. Élection des Vice-Présidents et du Rapporteur.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs ;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Débat général.
8. Des décisions aux actions : Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement :
 - a) Enjeux et perspectives du multilatéralisme pour le commerce et le développement ;
 - b) Promouvoir une croissance économique soutenue, équitable et durable grâce au commerce, à l'investissement, au financement et à la technologie dans l'optique de la prospérité pour tous ;
 - c) Faire progresser la transformation structurelle et la coopération afin de renforcer la résilience économique et de faire face aux enjeux et aux perspectives en matière de commerce et de développement, à tous les niveaux, dans le cadre du mandat de la CNUCED ;
 - d) Contribuer à la bonne application et au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des décisions prises lors des conférences et sommets mondiaux dans le domaine du commerce et du développement.
9. Questions diverses :
 - a) Examen périodique, par la Conférence, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
 - b) Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence ;
 - c) Incidences financières des décisions de la Conférence.
10. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

Annexe II

Exposés de position

Les exposés figurant dans la présente annexe sont reproduits dans l'ordre où ils ont été faits, à la demande des États membres concernés. Ils sont tous reproduits, sans avoir été édités, dans la langue où ils ont été reçus ou présentés.

[Anglais/espagnol seulement]

A. United States of America³

UNCTAD XIV Explanation of Position United States of America

My fellow colleagues, I want to begin by applauding all the delegations present for their hard work in this Conference, including throughout the negotiations of the outcome document. The United States appreciates the goodwill and cooperative spirit demonstrated by member states participating in this Conference, including in the many interesting and substantive side events. We have come a long way in UNCTAD to include a broad range of stakeholders that make this conference so much more than a negotiation. We applaud the positive spirit in the broad range of events that have made this conference more innovative and dynamic than ever before.

The United States delegation would like to thank in particular Cabinet Secretary Amina Mohamed, for her leadership and patience throughout these negotiations. We believe that this conference, including all the events related to it, as well as this negotiation, have demonstrated that we are united in our collective commitment to advancing trade and development.

We would like to take the opportunity to make important points of clarification on the text.

The United States has long-standing concerns regarding the topic of the right to development. The right to development continues to lack any kind of an agreed international understanding. As we have repeatedly stated, any related discussion needs to focus on aspects of development that relate to human rights – universal rights that are held and enjoyed by individuals, and which every individual may demand from his or her own government.

The United States firmly considers that strong protection and enforcement of intellectual property rights provide critical incentives needed to drive the innovation that will address the health, environmental and development challenges of today and tomorrow. Such protection is also an essential component of any international technology cooperation effort aimed at addressing those challenges through the facilitation of access to, and dissemination of, such technologies. The United States understands, with respect to the outcome document, that references to transfer of, or access to, technology are to voluntary technology transfer on mutually agreed terms and conditions and that all references to access to information and/or knowledge are to information or knowledge that is made available with the authorization of the legitimate holder.

³ Made at the closing plenary of the Committee of the Whole on Friday, 22 July 2016.

We thank all of you once again for your work to date on UNCTAD XIV and look forward to our future work together to further our collective trade and development goals.

B. Chile⁴

Declaración⁵ del Excmo. Sr. Héctor Casanueva Embajador, Representante Permanente de Chile ante la OMC y UNCTAD ante el 14º período de sesiones de la Conferencia de las Naciones Unidas sobre Comercio y Desarrollo

Sesión plenaria de clausura Viernes, 22 de julio de 2016, KICC, Nairobi, Kenia

Considerando la intervención de la Delegación de Bolivia en el Debate General del día jueves 21 de julio en la XIV Conferencia de la UNCTAD en Nairobi, Kenia, la Delegación de Chile se ve en la obligación de hacer un llamado a no continuar reabriendo viejas heridas del siglo XIX, en que todos los países del mundo podemos tener nuestras propias visiones, en algunos casos, muy diferentes a la realidad. No es el objetivo de la UNCTAD escarbar en viejas disputas, sino contribuir al desarrollo de todos nosotros.

La realidad demuestra que Chile garantiza a su país vecino sin litoral un régimen de libre tránsito con estándares superiores a aquellos a que nos obligan los tratados multilaterales. Chile es un país respetuoso de sus compromisos internacionales. Creemos que ese régimen de libre tránsito que hemos cumplido minuciosamente, ha sido estable en el tiempo y ha entregado una herramienta fundamental a Bolivia por las garantías y exenciones que Chile le otorga, y en ciertos casos, por los bajos costos que le significan a ese país. La estabilidad no significa gratuidad, ni acerca al mar los centros productivos situados en el interior de los continentes.

Tampoco la soberanía es la respuesta del siglo XXI a los problemas, sino, como lo demuestra la experiencia de todos nosotros, la respuesta es una mayor integración, el estímulo al dinamismo de la economía y un diálogo constructivo.

Ni la geografía ni el clima, ni siquiera los valores culturales, son factores determinantes al tiempo de explicar el desarrollo o subdesarrollo de las naciones. Son las instituciones políticas, que a su vez diseñan las bases de las instituciones económicas, las que sustentan el éxito o el fracaso económico de los países.

Instituciones que crean incentivos, que premian la innovación, que abogan por la participación de todos en las oportunidades económicas y que, a su vez, rinden cuentas ante sus ciudadanos, se erigen como los elementos más relevantes. En este sentido, los países que no tienen acceso soberano al mar pueden desarrollarse y existen variados casos en el mundo que son ejemplos vivos de cómo puede alcanzarse el desarrollo sin tener soberanía.

Bolivia goza de pleno acceso al mar y a puertos chilenos para su comercio exterior, aprovechando plenamente las ventajas del libre tránsito y amplias facilidades que Chile le otorga. En este sentido, Bolivia ha experimentado un importante crecimiento económico durante los últimos años, pese a no tener acceso soberano.

⁴ Made at the closing plenary meeting of the fourteenth session of the Conference on Friday, 22 July 2016.

⁵ La Delegación de Chile ante la XIV UNCTAD hace llegar a la secretaría la siguiente Declaración, con el fin de que sea incluida en las Actas de la Conferencia y en el Informe Final a ser distribuido a los Estados miembros.

Adenda, Delegación de Chile

1. El Artículo VI del Tratado de 1904 ha sido cumplido escrupulosamente por Chile ; de él no emanan obligaciones como las que sostiene Bolivia, y las tarifas portuarias y servicios a la carga boliviana, se ciñen a parámetros públicos e informados oportunamente. Así, el listado de tarifas publicado por Antofagasta Terminal Internacional (ATI) para los años 2016 y 2017 –que se aplica a todos los usuarios del puerto, sin discriminación– guarda plena concordancia con el contrato de concesión de 2003, y con el marco jurídico vigente. Así, la tarifa por el concepto de uso de muelle para los embarques FIO provenientes de Bolivia se mantiene en US\$ 0,85 por tonelada desde 2003, según lo acordado entre la ex AADAA y Emporchi. Otras tarifas han incluso disminuido, como la de uso de muelle a la nave, que pasó de US\$ 2,15 en 2015 a US\$ 2,11 por metro eslora en 2016.

2. Como es de conocimiento de Bolivia, y todos los usuarios y habitantes de Antofagasta, nuestro país está obligado por normas de carácter superior, a preservar la salud de las personas y prevenir la contaminación, entre otra, causada por los concentrados de minerales que circulan o se almacenan en dicha ciudad, lo cual hace ineludible emplear medios ajustados a una normativa medioambiental más eficaz y exigente. Así, la Empresa Portuaria de Antofagasta ha debido proponer el uso de "contenedores volteables" o "rotainers", que disminuirán significativamente la contaminación en Antofagasta. La situación de empresas como la Minera Sierra Gorda, aludida en las declaraciones bolivianas, corresponden exactamente a lo antes indicado, ya que se trata de un caso donde se ha invertido más de 60 millones de dólares en un galpón cerrado, ubicado en un sector concesionado del puerto, y donde las exigencias ambientales han implicado implementar un sistema de transporte ferroviario medioambientalmente adecuado para concentrados de cobre desde la mina al puerto.

3. Como es de conocimiento de Bolivia, y así consta en diversos documentos suscritos con nuestro país en reuniones de libre tránsito y en las de los grupos de trabajo sobre puertos, la aplicación de normas eficaces para la protección de la salud pública y el medio ambiente, bienes jurídicos a los cuales ambos países adherimos, de máxima jerarquía- no vulnera el libre tránsito según el Tratado de 1904.

4. El Gobierno de Chile hace un llamado a que las declaraciones bolivianas se atengan a la realidad de los hechos, donde la modernización de los servicios portuarios, que beneficia a los usuarios bolivianos y a quienes trabajan para su comercio exterior, es garantía de eficiencia y no discriminación, junto con respetar plenamente los principios y propósitos del Tratado de 1904.

C. Plurinational State of Bolivia⁶

Intervención del Estado Plurinacional de Bolivia

Sesión de Clausura

Gracias Excelencia,

Queremos sumarnos a los agradecimientos al gobierno y al pueblo keniano por la cálida acogida y por todos los esfuerzos desplegados para el éxito de esta conferencia. Asimismo, agradecer a la presidencia, y a la secretaria de UNCTAD por su excelente labor.

Deseamos sumarnos a esta fiesta de celebración por haber logrado un resultado que seguramente nos permitirá avanzar en los siguientes cuatro años en la UNCTAD.

⁶ Made at the closing plenary meeting of the fourteenth session of the Conference on Friday, 22 July 2016.

En tal sentido suscribimos la intervención realizada en nombre del G77 así como a la intervención realizada en nombre del GRULAC.

Intervengo en réplica a la alusión que hiciera a mi país la delegación de Chile. La preocupación del Estado Plurinacional de Bolivia, un país en desarrollo privado de su salida soberana al Litoral, recae en las medidas que sufre nuestro país con relación al incremento unilateral e injustificado de las tarifas portuarias, el traslado discriminatorio de los lugares de operación, el cierre de parqueos y galpones para la carga boliviana, entre otros.

El incremento unilateral e injustificado de las tarifas portuarias ocasionan pérdidas económicas en los exportadores bolivianos, violando el tratado de 1904 que establece la obligación de otorgar a favor de Bolivia y a perpetuidad el más amplio derecho de tránsito comercial por su territorio y puertos del Pacífico. Dicho incremento de tarifas, en tanto no estén basadas en criterios técnicos que consideren variables como el tío de cambio, el precio internacional del combustible u otros, son inaceptables.

Asimismo el incremento en el costo del transporte debido al traslado de los lugares de operación para los minerales bolivianos a 35 kilómetros del puerto, significa un gasto extra en el flete. Cabe resaltar el carácter discriminatorio de dichas medidas que afectaron desproporcionalmente a las operaciones bolivianas a pesar de que constituyen solo 10 % de las operaciones mineras en dicho puerto.

También nos preocupa el cierre de parqueos y galpones para la carga boliviana y el uso obligatorio de nuevos container con nueva tecnología impuesta, cuyo costo correrá por el lado boliviano.

Todas estas medidas constituyen un obstáculo al comercio exterior y al desarrollo y una restricción al libre tránsito de Bolivia en directa violación al Tratado de 1904 entre nuestros países.

A todo esto, se debe añadir que en una muestra poco coherente con la cultura del dialogo, el Gobierno de Chile decidió exigir visa a los pasaportes diplomáticos bolivianos, hecho que sin duda no podemos comprender dado que Bolivia promueve la cultura de la paz y el diálogo, una herencia de los pueblos indígenas de mi país.

En tal sentido reiteramos nuestro llamado para que dichas medidas sean solucionadas.

Gracias, Presidenta.

D. Nicaragua⁷

Buenas tardes. Muchas gracias, Señora Presidenta.

Esta delegación oficial desea hacer constancia de la buena voluntad, flexibilidad y espíritu constructivo de la República de Nicaragua en todas las etapas de negociación de los documentos propuestos en el marco de este 14º período de sesiones de la Conferencia de las Naciones Unidas sobre Comercio y Desarrollo que se celebra acá en Nairobi.

Esta delegación también deja constancia del respeto de Nicaragua a las reglas de procedimiento de la UNCTAD, tal como pudieron comprobar las presidencias. Las posiciones oficiales de Nicaragua fueron argumentadas jurídicamente, con respeto y debidamente presentadas a todas las instancias de negociación, a la secretaría general y a

⁷ Transcription of statement made at the closing plenary meeting of the fourteenth session of the Conference on Friday, 22 July 2016.

las presidencias en tiempo y forma. Lamentablemente, las posiciones soberanas de Nicaragua sobre el denominado Acuerdo de París, el cual rechazamos por razones morales y científicas, no fueron consideradas. Incluso, hubo bloqueo para debatirlas y, por tanto, tampoco fueron incluidas en los textos finales.

Nicaragua no adoptó el Acuerdo de París en la CP 21. Nicaragua no firmó y no firmará el Acuerdo de París. Es importante recordar que el Acuerdo de París no ha sido debatido y aprobado en el marco de la Asamblea General de las Naciones Unidas. El Acuerdo de París no fue adoptado por consenso, no ha sido firmado por consenso y solamente 19 países lo han ratificado. Por tanto, es inaceptable, ya que no tiene ninguna validez jurídica. Hay suficiente evidencia científica de que el Acuerdo de París no frenará el alza de la temperatura global promedio a 2° C y mucho menos lograría la estabilización a 1.5°. El resultado de las INDC (en inglés) –Contribuciones Nacionalmente Determinadas Intencionales– presentadas en 2015 es de 55 gigatoneladas adicionales de dióxido de carbono equivalentes para el año 2030. Eso, en una realidad científica, nos lleva a una trayectoria segura de 2.7° C a 3.5° C. Tomando en cuenta que este es un promedio mundial, esto nos lleva en la realidad a incrementos catastróficos de 4° C a 6° C en los países tropicales y en vías de desarrollo, siendo los más vulnerables al cambio climático.

Por todo lo anterior, esta delegación oficial de Nicaragua, en ejercicio de sus plenos poderes, comunica a las presidencias y a la secretaría general de esta Conferencia que la República de Nicaragua ha tomado la firme decisión soberana de no acompañar ninguno de los documentos que sean productos de la UNCTAD XIV. Esta declaración debe quedar incorporada en el acta de esta Conferencia.

Por último, hacemos un llamado a esta Conferencia respetuosamente a reflexionar sobre la importancia de actuar en base al derecho internacional y a su propio reglamento para que sus resultados puedan ser más equilibrados, transparentes y justos.

Gracias, Señora Presidenta.

Annexe III

Liste des réunions

Réunions préalables à la Conférence

Comité préparatoire de la quatorzième session de la Conférence : Première rencontre avec la société civile et le secteur privé (Genève, 6 avril)

Comité préparatoire de la quatorzième session de la Conférence : Deuxième rencontre avec la société civile et le secteur privé (Genève, 26 mai)

Forum mondial sur les produits de base : Cérémonie d'ouverture ; séance d'ouverture ; Du contenu local à la création de valeur partagée dans les industries extractives ; Le nouveau paysage de la diversification des exportations (Nairobi, 15 juillet)

Forum mondial sur les produits de base : Relier les exploitations familiales aux marchés ; séance extraordinaire : Le rôle du gaz naturel dans la transition vers une production d'énergie durable pour tous en Afrique ; table ronde ministérielle : Le développement fondé sur les produits de base et les objectifs de développement durable en Afrique ; allocution de clôture (Nairobi, 16 juillet)

Forum de la société civile : Cérémonie d'ouverture ; Enjeux et perspectives du multilatéralisme (Nairobi, 15 juillet)

Forum de la société civile : Promouvoir une croissance économique soutenue, équitable et durable ; Favoriser la transformation structurelle de l'économie ; Contribuer au Programme 2030 (Nairobi, 16 juillet) ; séance privée (Nairobi, 17 juillet)

Réunion ministérielle des pays en développement sans littoral (Nairobi, 16 juillet)

Réunion ministérielle des pays les moins avancés (Nairobi, 16 juillet)

Réunion des dirigeants du Groupe des 77 (Nairobi, 16 juillet)

Quatorzième réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine (Nairobi, 17 juillet)

Réunion préalable au Forum mondial de l'investissement : Atelier sur la promotion et la facilitation de l'investissement (Nairobi, 17 juillet)

Réunions de la Conférence

Quatorzième session de la Conférence : Cérémonie d'ouverture et séance plénière d'ouverture (17 juillet)

Sommet des dirigeants mondiaux et table ronde des chefs d'institutions (18 juillet)

Comité plénier : Séance plénière d'ouverture, séances privées, séance plénière de clôture (18-22 juillet)

Débat général (18-21 juillet)

Réunion de haut niveau : Réalisation des objectifs de développement durable – perspectives et enjeux (18 juillet)

Réunion de haut niveau : Transformation de l'économie pour une croissance durable et équitable (19 juillet)

Réunion de haut niveau : Accroissement de la résilience économique des plus vulnérables (19 juillet)

Réunion de haut niveau : Renforcement des politiques publiques pour des marchés dynamiques et équitables (20 juillet)

Réunion de haut niveau : Instauration d'un environnement mondial favorable à la prospérité pour tous (20 juillet)

Réunion de haut niveau : L'innovation, moteur du développement durable (21 juillet)

Réunion de haut niveau : Promotion de la transformation structurelle de l'Afrique (21 juillet)

Réunion de haut niveau : Débat ministériel du Forum de la jeunesse (21 juillet)

Séance plénière de clôture : Adoption de la déclaration ministérielle (21 juillet)

Quatorzième session de la Conférence : Cérémonie de clôture (22 juillet)

Autres réunions

Table ronde ministérielle : L'avenir du système commercial multilatéral (18 juillet)

Table ronde ministérielle : Mettre le commerce électronique au service du développement (18 juillet)

Table ronde ministérielle : Abaisser les obstacles au commerce – coûts commerciaux, convergence réglementaire et intégration régionale (19 juillet)

Table ronde ministérielle : Un monde sans PMA – mieux encadrer la transformation structurelle pour favoriser leur sortie de la catégorie des pays les moins avancés (19 juillet)

Table ronde ministérielle : Feuille de route de la reprise – accroître les perspectives de développement économique du Territoire palestinien occupé grâce à la suppression des obstacles au commerce et au développement (19 juillet)

Table ronde ministérielle : Les femmes en tant qu'agents de changement économique – les petites exploitations agricoles, la sécurité alimentaire, la modernisation de l'agriculture et la diversification de l'économie rurale dans les pays les moins avancés (19 juillet)

Table ronde ministérielle : Recourir au mécanisme Sud-Sud pour lutter contre les vulnérabilités et renforcer la résilience – intégration régionale et monétaire et modes de financement novateurs (19 juillet)

Table ronde ministérielle : Renforcer le pouvoir des consommateurs et favoriser la concurrence pour transformer les marchés (20 juillet)

Table ronde ministérielle : Échapper au piège du revenu intermédiaire (20 juillet)

Table ronde ministérielle : Regarder au-delà des situations d'urgence – créer des débouchés dans les pays d'origine et de transit des migrants (20 juillet)

Table ronde ministérielle : La question essentielle – comment relancer le commerce et la croissance de la production ? (20 juillet)

Table ronde ministérielle : Réévaluer la viabilité de la dette en fonction de l'économie actuelle – les risques, les vulnérabilités et les moyens d'action (20 juillet)

Table ronde ministérielle : Des moyens de transport durables aux fins du Programme 2030 : stimuler le commerce mondial (21 juillet)

Table ronde ministérielle : Favoriser les économies vertes grâce au commerce, à l'investissement et à l'innovation (21 juillet)

Table ronde ministérielle : Les enjeux politiques de la mondialisation – l'ère de la mondialisation telle que nous la connaissons tire-t-elle à sa fin ? (21 juillet)

Table ronde ministérielle : Pour un commerce (plus) favorable à l'Afrique et aux pays les moins avancés – comment veiller à ce que le commerce soit équitable et contribue à réduire la pauvreté ? (21 juillet)

Forum mondial de l'investissement (18-21 juillet) : Cérémonie d'ouverture, Forum des dirigeants mondiaux, réception d'ouverture, cérémonie de remise des prix 2016 de la promotion des investissements ; déjeuner à l'intention des dirigeants – douzième réunion du Conseil consultatif pour l'investissement ; Conférence tripartite de haut niveau sur la promotion de l'investissement dans les objectifs de développement durable ; Conférence de haut niveau sur les accords internationaux d'investissement ; petit-déjeuner de mise en relation des directeurs généraux ; la promotion de l'investissement dans le développement urbain ; dialogue de haut niveau sur les bourses pour un investissement durable et sur les mécanismes de financement verts ; table ronde de haut niveau sur l'investissement et le développement des entreprises ; réunion-déjeuner : l'accès aux médicaments en Afrique ; investir en Afrique de l'Est ; les normes internationales de comptabilité et de publication ; dialogue sur le développement du secteur privé et l'égalité entre les sexes, Cérémonie de remise des prix de la femme chef d'entreprise pour 2016

Forum de la société civile (suite, 18-21 juillet) : Réunions parallèles – enjeux et perspectives du multilatéralisme pour le commerce et le développement ; séance plénière ; financement et endettement ; les femmes, le commerce et le développement ; la transformation structurelle ; une croissance et un développement équitables ; et la contribution de la société civile au Programme 2030 ; cérémonie de clôture

Forum de la jeunesse (18-21 juillet) : Séminaire privé informel ; séance d'ouverture ; séances privées

Forum mondial sur les services (21 juillet) : Les services d'infrastructure, facteurs clefs du Programme 2030 ; la facilitation du commerce des services ; la promotion du tourisme comme moteur d'une croissance qui profite à tous et d'un développement durable en Afrique

Lancement de l'initiative « Commerce électronique pour tous » (18 juillet)

L'après-accession à l'Organisation mondiale du commerce : Lancement d'une stratégie d'appui pour l'après-accession (19 juillet)

« Unis dans l'action » : Séance d'information sur un fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives (19 juillet)

Du commerce à des moyens de subsistance durables et créatifs : La biodiversité et le design, suivi par un défilé de mode (19 juillet)

Forum sur l'après-accession : Maximiser les avantages de l'accession à l'Organisation mondiale du commerce – les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'accession de 36 membres (19 juillet)

Mesurer et notifier la coopération Sud-Sud : Comment évaluer la contribution de la coopération Sud-Sud à la réalisation des objectifs de développement durable ? (19 juillet)

Derniers progrès réalisés grâce aux efforts d'intégration régionale de l'Organisation de coopération islamique et les incidences sur l'investissement étranger direct (19 juillet)

Les meilleures pratiques favorisant la concurrence en Afrique (20 juillet)

Quel rôle les politiques de la concurrence jouent-elles dans l'intégration régionale ? Le cas de l'Afrique et de l'Amérique latine (20 juillet)

Que faut-il faire pour aider les pays les moins avancés à atteindre les objectifs de développement durable ? (20 juillet)

Le commerce illicite : Un nouveau partenariat mondial pour faire face à une menace croissante (20 juillet)

Une coopération au service du développement et une gestion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire fondées sur des données probantes pour appuyer les objectifs de développement durable (20 juillet)

Petit-déjeuner de travail sur les meilleures pratiques favorisant la concurrence en Afrique (20 juillet)

La transparence des marchés et l'investissement dans l'énergie durable : Les options envisageables pour les stratégies sur l'investissement dans l'énergie durable (20 juillet)

Formation sur les mesures non tarifaires de la CNUCED, du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe ; lancement d'un programme d'appui de la CNUCED sur les mesures non tarifaires aux fins des négociations sur la zone de libre-échange continentale de l'Union africaine (20 juillet)

La certification électronique, une mesure de facilitation du commerce (21 juillet)

Formation en ligne : Accélérer la formation professionnelle (21 juillet)

Lancement du *Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique* (21 juillet)

Intégrer la facilitation du commerce dans les stratégies d'intégration régionale (21 juillet)

Lancement du livre *Rethinking Bilateral Investment Treaties : Critical Issues and Policy Choices* (21 juillet)

Mettre l'économie bleue au service d'une croissance et d'un développement économiques durables (21 juillet)

Annexe IV

Participation⁸

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la Conférence :

Afghanistan	Chine
Afrique du Sud	Chypre
Algérie	Colombie
Allemagne	Comores
Angola	Congo
Arabie saoudite	Costa Rica
Argentine	Côte d'Ivoire
Australie	Croatie
Autriche	Cuba
Azerbaïdjan	Djibouti
Bahamas	Égypte
Bahreïn	El Salvador
Bangladesh	Émirats arabes unis
Barbade	Équateur
Bélarus	Érythrée
Belgique	Espagne
Bénin	Estonie
Bhoutan	États-Unis d'Amérique
Bolivie (État plurinational de)	Éthiopie
Botswana	Fédération de Russie
Brésil	Fidji
Brunéi Darussalam	Finlande
Burkina Faso	France
Burundi	Gambie
Cambodge	Ghana
Cameroun	Grèce
Canada	Grenade
Chili	Guatemala
	Guinée

⁸ La liste des participants porte la cote TD(XIV)/INF.1.

Guinée équatoriale	Nouvelle-Zélande
Haïti	Oman
Hongrie	Ouganda
Inde	Pakistan
Indonésie	Panama
Iran (République islamique d')	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Irlande	Paraguay
Israël	Pays-Bas
Italie	Pérou
Jamaïque	Philippines
Japon	Pologne
Kazakhstan	Portugal
Kenya	Qatar
Koweït	République centrafricaine
Lesotho	République de Corée
Lettonie	République démocratique du Congo
Libéria	République démocratique populaire lao
Lituanie	République dominicaine
Luxembourg	République tchèque
Madagascar	République-Unie de Tanzanie
Malaisie	Roumanie
Malawi	Royaume-Uni
Mali	Rwanda
Maroc	Sainte-Lucie
Maurice	Sénégal
Mauritanie	Serbie
Mexique	Seychelles
Mozambique	Sierra Leone
Myanmar	Singapour
Namibie	Slovaquie
Népal	Somalie
Nicaragua	Soudan
Niger	Soudan du Sud
Nigéria	
Norvège	

Sri Lanka	Turquie
Suède	Uruguay
Suisse	Vanuatu
Suriname	Venezuela (République bolivarienne du)
Swaziland	Viet Nam
Tadjikistan	Yémen
Tchad	Zambie
Thaïlande	Zimbabwe
Togo	
Tunisie	

2. Les représentants du membre de la CNUCED ci-après ont assisté à la session :
Saint-Siège
3. Les représentants de l'État observateur ci-après, non membre de la CNUCED, ont assisté à la session :
État de Palestine
4. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la Conférence :
Banque africaine de développement
Union africaine
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Fonds commun pour les produits de base
Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
Secrétariat du Commonwealth
Conseil de coopération douanière
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
Commission économique eurasienne
Union européenne
Comité maritime intergouvernemental permanent
Organisation internationale pour les migrations
Banque islamique de développement
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation internationale de la francophonie
Organisation des États américains
Organisation des États des Caraïbes orientales
Organisation de coopération islamique

Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale

Centre Sud

Union douanière d'Afrique australe

Union des conseils des chargeurs africains

Union économique et monétaire ouest-africaine

5. L'Union interparlementaire était représentée à la Conférence.
6. Les organes, institutions et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la Conférence :

Comité d'experts de l'administration publique

Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

Département des affaires économiques et sociales

Département de la gestion

Département de l'information

Département de la sûreté et de la sécurité

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Europe

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Cabinet du Secrétaire général

Centre du commerce international

Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique

Fonds d'équipement des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Programme des Nations Unies pour le développement

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Office des Nations Unies à Genève

Office des Nations Unies à Nairobi

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Fonds des Nations Unies pour la population

Programme alimentaire mondial

7. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la Conférence :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Société financière internationale
 Fonds international de développement agricole
 Organisation internationale du Travail
 Organisation maritime internationale
 Fonds monétaire international
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 Union postale universelle
 Groupe de la Banque mondiale
 Organisation mondiale de la Santé
 Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
 Organisation météorologique mondiale
 Organisation mondiale du tourisme
 Organisation mondiale du commerce

8. Les organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès de la CNUCED étaient représentées à la Conférence :

Catégorie générale

Action Aid
 Réseau d'ONG arabes pour le développement
 Center for Economic and Policy Research
 Consumer Unity and Trust Society International
 Environnement et développement du tiers monde
 Réseau européen sur la dette et le développement
 Institut international du développement durable
 Organisation internationale de normalisation
 Confédération syndicale internationale
 LDC Watch
 Oxfam International
 Internationale des services publics
 Société pour le développement international
 Réseau Tiers monde
 Village Suisse ONG
 World Association for Small and Medium Enterprises
 Vision du monde International

Catégorie spéciale

Center of Concern
Coopérative d'épargne et de crédit pour des chrétiens unis
Centre de recherche en droit international de l'environnement
Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement

Organisations accréditées auprès de la Conférence à sa quatorzième session

Actions communautaires pour le développement intégral
Forum et réseau africains sur la dette et le développement
Réseau de développement et de communication de la femme africaine
African Youth Movement
Agence de coopération et de recherche pour le développement
Amis des étrangers au Togo
Fondation Asie Pacifique pour les femmes, le droit et le développement
Association pour les droits de la femme et le développement
Both ENDS
Centre for Human Rights and Peace Advocacy
Centre for International Governance Innovation
Centre de dialogue sur les mesures à prendre
Changemaker Norway
China-Africa Business Council
Collectif des femmes pour la protection de l'environnement et de l'enfant
Compagnons d'action pour le développement familial
Concile mondial de congrès diplomatiques des aumôniers pour la paix universelle
des droits humains et juridiques
Consortium d'appui aux actions pour la promotion et le développement de l'Afrique
Convention de la société civile ivoirienne
Debt Justice Norway
Fairtrade Africa
Financial Transparency Coalition
Fondation pour les études et recherches sur le développement international
Friedrich-Ebert Stiftung
Global Infrastructure Basel Foundation
Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement
du développement
IBON International
Institute for Economic Affairs

International Investment Center
Jeunesse étudiante catholique internationale
International-Lawyers.Org
Jubilee Germany (Entwicklung braucht Entschuldung)
Jubilee South Asia Pacific Movement on Debt and Development
Jubilee USA
Kenya Debt Relief Network
Latin American Network on Debt, Development and Rights
Partenariat Médicaments contre le paludisme
Mkokoteni Aid Development Organization
Overseas Development Institute
Alliance panafricaine pour la justice climatique
Reality of Aid Africa Network
Research and Information System for Developing Countries
Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire
Sœurs de Notre-Dame de Namur
Société EnaBanda
Southern and Eastern African Trade, Information and Negotiations Institute Kenya
Southern and Eastern African Trade, Information and Negotiations Institute Uganda
Summer Institute of Linguistic, Inc.
Réseau mondial pour la justice fiscale, Afrique
Third World Network Africa
Vision Welfare Group
World Action Fund
Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement
Xalgorithms Foundation
Des jeunes pour les droits de l'homme, Pakistan

Annexe V

Listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

Liste A

Afghanistan	Guinée	Myanmar
Afrique du Sud	Guinée-Bissau	Namibie
Algérie	Guinée équatoriale	Népal
Angola	Îles Marshall	Niger
Arabie saoudite	Îles Salomon	Nigéria
Bahreïn	Inde	Oman
Bangladesh	Indonésie	Ouganda
Bénin	Iran (République islamique d')	Pakistan
Bhoutan	Iraq	Palaos
Botswana	Israël	Papouasie- Nouvelle-Guinée
Brunéi Darussalam	Jordanie	Philippines
Burkina Faso	Kenya	Qatar
Burundi	Koweït	République arabe syrienne
Cabo Verde	Lesotho	République centrafricaine
Cambodge	Liban	République de Corée
Cameroun	Libéria	République démocratique du Congo
Chine	Libye	République démocratique populaire lao
Comores	Madagascar	République populaire démocratique de Corée
Congo	Malaisie	République-Unie de Tanzanie
Côte d'Ivoire	Malawi	Rwanda
Djibouti	Maldives	Samoa
Égypte	Mali	
Émirats arabes unis	Maroc	
Érythrée	Maurice	
Éthiopie	Mauritanie	
Fidji	Micronésie (États fédérés de)	
Gabon	Mongolie	
Gambie	Mozambique	
Ghana		

Sao Tomé-et-Principe	Swaziland	Vanuatu
Sénégal	Tchad	Viet Nam
Seychelles	Thaïlande	Yémen
Sierra Leone	Timor-Leste	Zambie
Singapour	Togo	Zimbabwe
Somalie	Tonga	(99)
Soudan	Tunisie	
Sri Lanka	Turkménistan	

Liste B

Allemagne	Grèce	Portugal
Andorre	Irlande	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Australie	Islande	Saint-Marin
Autriche	Italie	Saint-Siège
Belgique	Japon	Suède
Canada	Liechtenstein	Suisse
Chypre	Luxembourg	Turquie
Danemark	Malte	(31)
Espagne	Monaco	
États-Unis d'Amérique	Norvège	
Finlande	Nouvelle-Zélande	
France	Pays-Bas	

Liste C

Antigua-et-Barbuda	Cuba	Mexique
Argentine	Dominique	Nicaragua
Bahamas	El Salvador	Panama
Barbade	Équateur	Paraguay
Belize	Grenade	Pérou
Bolivie (État plurinational de)	Guatemala	République dominicaine
Brésil	Guyana	Sainte-Lucie
Chili	Haïti	Saint-Kitts-et-Nevis
Colombie	Honduras	
Costa Rica	Jamaïque	

Saint-Vincent-et-les Grenadines	Uruguay	(33)
Suriname	Venezuela (République bolivarienne du)	
Trinité-et-Tobago		

Liste D

Albanie	Fédération de Russie	Pologne
Azerbaïdjan	Géorgie	République de Moldova
Bélarus	Hongrie	République tchèque
Bosnie-Herzégovine	Kazakhstan	Roumanie
Bulgarie	Kirghizistan	Serbie
Croatie	Lettonie	Slovaquie
Estonie	Lituanie	Slovénie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Monténégro	Ukraine
	Ouzbékistan	(25)

Annexe VI

Liste des documents⁹

TD/501	Ordre du jour provisoire annoté Note du secrétariat de la CNUCED
TD/501/Add.1	Organisation des travaux de la Conférence Note du secrétariat de la CNUCED
TD/502	Transmission de la résolution adoptée par le Conseil des ministres des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique par le Secrétaire général de la CNUCED à la Conférence
TD/503	Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence Note du secrétariat de la CNUCED
TD/504	Communiqué ministériel des pays en développement sans littoral
TD/505	Déclaration adoptée à la réunion ministérielle des pays les moins avancés à l'occasion de la quatorzième session de la Conférence
TD/506	Déclaration de la société civile à l'occasion de la quatorzième session de la Conférence
TD/507	Déclaration ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine à la quatorzième session de la Conférence
TD/508	Réunion de haut niveau : transformation de l'économie pour une croissance durable et équitable Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED
TD/509	Réunion de haut niveau : réalisation des objectifs de développement durable – perspectives et enjeux Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED
TD/510	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
TD/511	Réunion de haut niveau : accroissement de la résilience économique des plus vulnérables Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED
TD/512	Réunion de haut niveau : renforcement des politiques publiques pour des marchés dynamiques et équitables Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED
TD/513	Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple kényans
TD/514	Réunion de haut niveau : promotion de la transformation structurelle de l'Afrique Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED

⁹ Ces documents peuvent être consultés sur le site Web de la quatorzième session de la Conférence (<http://unctad14.org>).

TD/515	Réunion de haut niveau : l'innovation, moteur du développement durable Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED
TD/516	Réunion de haut niveau : instaurer un environnement mondial favorable à la prospérité pour tous Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED
TD/517	Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement Déclaration du Forum de la jeunesse
TD/518	Résumé du Forum de la jeunesse : débat ministériel
TD/519	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quatorzième session
TD/519/Add.1	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quatorzième session, additif 1, Azimio de Nairobi
TD/519/Add.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quatorzième session, additif 2, Maafikiano de Nairobi
TD/INF.47	Report of the first hearing with civil society and the private sector Geneva, 6 April 2016 Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.48	Report of the second hearing with civil society and the private sector Geneva, 26 May 2016 Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.49	Seventh Global Commodities Forum: Breaking the chains of commodity dependence Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.50	Ministerial round table: Unleashing the power of e-commerce for development Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.51	Ministerial round table: Lowering hurdles for trade – trade costs, regulatory convergence and regional integration Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.52	World Leaders Summit Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.53	Ministerial round table: Where next for the multilateral trading system? Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.54	Ministerial round table: A world without least developed countries – towards a better framework to assist structural transformation for least developed country graduation Summary prepared by the UNCTAD secretariat

TD/INF.55	Ministerial round table: Road map for recovery – economic development prospects of the Occupied Palestinian Territory through addressing obstacles to trade and development Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.56	Ministerial round table: Women as agents for economic change – smallholder farming, food security, agriculture upgrading and rural economic diversification in least developed countries Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.57	Ministerial round table: South–South mechanisms to tackle vulnerabilities and build resilience – the innovative use of regional financial and monetary integration Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.58	Ministerial round table: Empowering consumers to transform markets Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.59	Ministerial round table: Escaping the middle-income trap Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.60	Ministerial round table: Looking beyond emergencies – creating opportunities in migrant sourcing and transiting countries Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.61	Ministerial round table: The trillion dollar question – how to kick-start trade and output growth? Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.62	Ministerial round table: Reassessing debt sustainability in the contemporary economy – risks, vulnerabilities and policy options Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.63	Ministerial round table: Sustainable transportation for the 2030 Agenda – boosting the arteries of global trade Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.64	Ministerial round table: Fostering green economies through trade, investment and innovation Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.65	Ministerial round table: Making trade work better for Africa and the least developed countries – how to ensure that trade is inclusive and pro-poor Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.66	Ministerial round table: Political challenges to globalization – are we coming to the end of the era of globalization as we know it? Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.67	Civil Society Forum Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.68	World Investment Forum Summary prepared by the UNCTAD secretariat

TD/INF.69	Global Services Forum Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD/INF.70	Youth Forum Summary prepared by the UNCTAD secretariat
TD(XIV)/INF.1	List of participants
